



## COMMISSION DEPARTEMENTALE SPORTIVE ET REGLEMENTAIRE

### PROCES VERBAL N°31 – SAISON 2022/2023

<b>Réunion du :</b>	<b>22/06/2023</b>
<b>Président :</b>	TESSIER Yannick
<b>Présents :</b>	CESBRON Jean-Pierre, CHARBONNIER Jacques, FROGER Alain, PAUVERT Frédéric, PHILIPPEAU Dominique, SOULON Franck
<b>Excusé :</b>	SALMON Éric
<b>Assiste :</b>	

**Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des Règlements Généraux FFF et LFPL.**

**La commission rappelle également l'application de l'article 30 du règlement des championnats régionaux et départementaux LFPL :**

**« ARTICLE 30 - APPELS**

**1. Les appels doivent être interjetés dans les conditions de forme et de délai fixées par l'article 190 des Règlements Généraux.**

**2. Toutefois, le délai d'appel est réduit à 2 jours si la décision contestée :**

- porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,**
- est relative à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,**
- porte sur le classement en fin de saison. »**

**Préambule :**

*M. CESBRON Jean Pierre, membre du club de TRELAZE FOYER (513166) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.*

*M. CHARBONNIER Jacques, membre du club de MONTILLIERS ES (521555) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.*

*M. FROGER Alain, membre du club de LA POMMERAYE POMJ (545613) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.*

*M. PAUVERT Frédéric, membre du club de PELLOUAILLES CORZE (546318) et du GJ PLESSIS PEL CORZE (561188) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et ce groupement de jeunes.*

*M. SALMON Eric, membre du club de DAUMERAY AJAX F (545419) et du GJ ETRICHE 2DH (581672), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et ce groupement de jeunes.*

*M. SOULON Franck, membre du club de TOUTMAULEVRIER SP (550965) et du GJ MAULEZIERES (551361) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et ce groupement de jeunes.*

M. TESSIER Yannick, membre du club du LANDEMONT LAURENTAIS (542441) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

## 1. Approbation des Procès-Verbaux

Le procès-verbal n°30 du 16/06/2023 est approuvé sous réserve des modifications suivantes :

Prend connaissance du Procès-Verbal n° 46 du 14/06/2023 de la Commission Départementale de Discipline et fait sienne la décision concernant la rencontre :

### Coron Ostvc 2 / Cholet So 4 Match n° 24761129 Seniors – D4 groupe C du 16/04/2023

La commission reprend la décision et donne la victoire à l'équipe de Coron Ostvc 2,

En conséquence, la commission décide :

- **Match perdu par pénalité à l'équipe de Cholet SO 4 sur le score de 3 à 0 pour en reporter le bénéfice à l'équipe de Coron Ostvc 2**

Par conséquent, le classement du groupe C du championnat de D4 est réactualisé comme suit :

Groupe C			Saison 2022/2023					
			Place	Div	Pts	Art 37	Art	
1	BEAUPREAU CHAPELLE FC	3	1	D4 C	64			
2	ST AUBIN JS LAYON	1	2	D4 C	56			
3	St GEORGES TREMENTINES FC	3	3	D4 C	38			
4	CHRISTOPHESEGUINIÈRE	3	4	D4 C	34			
5	CORON OSTVC	2	5	D4 C	33			
6	LE LONGERON TORFOU AS	2	6	D4 C	31			
7	LA TESSOUALLE EA	3	7	D4 C	30	1		
8	ST ANDRE ST MACAIRE FC	4	8	D4 C	28			
9	VALANJOU AS	2	9	D4 C	26			
10	CHOLET SO	4	10	D4 C	23			
11	CHOLET NUAÏLLE ESSPG	1	11	D4 C	10	0		
12	SOMLOIRE YZERNAY ASCP	3	12	D4 C	2	2		

## 2. Coupes

### Finales à La Tessoualle du dimanche 11 juin

La commission remercie le club de La TESSOUALLE EA, son président M. Vincent VERGNEAU et ses bénévoles pour la parfaite organisation de la journée.

Les vainqueurs :

- En Coupe des Réserves : FC LE FUILET CHAUSSAIRE
- En Challenge de l'Anjou Féminines : SC BEAUCOUZE
- En Coupe de l'Anjou M : SO CHOLET 2

**La commission félicite toutes les équipes finalistes et leurs supporters pour leur excellent comportement tout au long de la journée.**

## 3. Calendrier D5 M

La commission décide de faire débiter le championnat de D5-groupes de 12 équipes comme

le championnat de D5-groupes de 10 équipes soit **le dimanche 24 septembre** (au lieu du dimanche 10 septembre).

La date de fin d'engagement est prévue pour le championnat D5, le **lundi 11 septembre**.

#### 4. Article 37 du règlement des championnats LFPL

La commission,

À la lecture du relevé des pénalités transmis par la Commission Départementale de Discipline,

- Constate que, à la date du 21.06.2023, l'équipe SENIORS M **CHATEAUNEUF US 1** a atteint un total de **49 pénalités**
- Constate que, à la date du 21.06.2023, l'équipe SENIORS M **CHOLET SO 4** a atteint un total de **54 pénalités**

En conséquence, les voies et délais de recours étant échus et en application de l'article 37 du règlement des Championnats Régionaux et Départementaux LFPL,

Décide :

- **Retrait de 7 points à l'équipe de CHATEAUNEUF US 1** au classement de la compétition SENIORS M – Championnat D3 groupe D
- **Retrait de 7 points à l'équipe de CHOLET SO 4** au classement de la compétition SENIORS M – Championnat D4 groupe C

#### 5. Championnat : Mise à jour des classements

La commission met à jour les classements des groupes de D3 groupe D et D4 groupe C :

##### DEPARTEMENTAL 3

	N°	Groupe D	Saison 2022/2023					
			Place	Div	Pts	Art 37	Art	
1		LE LION D'ANGERS CS	2	1	D3 D	58	3	
2		ST JEAN ST LAMBERT	1	2	D3 D	50	2	
3		POUANCE USA	2	3	D3 D	42	1	
4		ANGERS DOUTRE SC	1	4	D3 D	34		
5		CHAMPTEUSSE ANJ BAC.FC.	1	5	D3 D	33	2	
6		CHAZE VERN ANJOU AS	1	6	D3 D	31		11-1-a
7		ANGERS CŒUR AFRIQUE	1	7	D3 D	31	11	11-1-a
8		MONTREUIL JUIGNE BF	3	8	D3 D	29		
9		CANDE SOCCL	1	9	D3 D	25		
10		CHATELAIS NYOISEAU	2	10	D3 D	15		11-1-a
11		CHATEAUNEUF US	1	11	D3 D	15	5	11-1-a
12		INGRANDES LE FRESNE FC	1	12	D3 D	5		

## DEPARTEMENTAL 4

	N°	Groupe C	Saison 2022/2023					
			Place	Div	Pts	Art 37	Art	
1		BEAUPREAU CHAPELLE FC	3	1	D4 C	64		
2		ST AUBIN JS LAYON	1	2	D4 C	56		
3		St GEORGES TREMENTINES FC	3	3	D4 C	38		
4		CHRISTOPHESEGUINIÈRE	3	4	D4 C	34		
5		CORON OSTVC	2	6	D4 C	33		
6		LE LONGERON TORFOU AS	2	5	D4 C	31		
7		LA TESSOUALLE EA	3	7	D4 C	30	1	
8		ST ANDRE ST MACAIRE FC	4	8	D4 C	28		
9		VALANJOU AS	2	9	D4 C	26		
10		CHOLET SO	4	10	D4 C	12	10	
11		CHOLET NUAILLE ESSPG	1	11	D4 C	10	0	
12		SOMLOIRE YZERNAY ASCP	3	12	D4 C	2	2	

### 6. Fusions clubs pour la saison 2023/2024

La commission,

Prend connaissance de la fusion, à compter de la saison 2023/2024, entre les clubs de Noyant Asd Noyantais et d'Auverse Mouliherne : **Noyant Nord Est Anjou**

### 7. Championnat : Accessions – Rétrogradations

La commission prend connaissance des relégations pour le district 49 des équipes de ligue en Régional 3 :

- Cantenay Epinard US
- Andrezé Jub Jallais FC
- Andard Brain ES

En conséquence, conformément au tableau établi en début de saison, la commission procède à la liste des accessions et rétrogradations dans chaque division avec 3 descentes de Régional 3 sous réserve des procédures en cours.

a) **Division 1** :

- Accessions en R3 : 4 équipes

- *Le Lion d'Angers CS*
- *Pellouailles Corzé FC*
- *Baugé EA Baugeois*
- *St Sylvain d'Anjou AS*

- Relégations de R3 en D1 : 3 équipes

- *Andard Brain ES*
- *Cantenay Epinard US*
- *Andrezé Jub Jallais FC*

- Accessions de D2 en D1 : 5 équipes

- *Le Fület Chaussaire FC*
- *Combrée Noyant US*
- *Ste Gemmes sur Loire O*
- *St Melaine sur Aubance OS*
- *St André St Macaire FC 2*

**b) Division 2 :**

• Relégations de D1 en D2 : 4 équipes

- *Beaupréau Chapelle FC 2*
- *Le Fief Gesté FC*
- *Thouarcé FC Layon*
- *Tout Maulévrier SP*

• Accessions de D3 en D2 : 9 équipes

- *Beaucouzé SC 3*
- *Chalonnnes Chaufedonds CA 2*
- *Pellouailles Corzé FC 2*
- *Est Anjou FC*
- *Le Puy Vaudelnay ES*
- *Le Lion d'Angers CS 2*
- *St Jean St Lambert*
- *St Florent le Vieil Bout*
- *Cholet RCC 2*

- *Fusion Champtocé USSCA – Ingrandes Le Fresne FC devient Champtocé Ingrandes*

L'équipe de Champtocé USSCA devient Champtocé Ingrandes 1

**c) Division 3 :**

• Relégations de D2 en D3 : 8 équipes

- *Somloiryzernay ASCP 2*
- *Cholet FC 2020*
- *Les Ponts de Cé AS*
- *Chatelais Nyoiseau*
- *Seiches Marcé AS 2*
- *Andard Brain ES 2*
- *Trélazé Eglantine*
- *Angers Vaillante 2*

• Accessions de D4 en D3 : 7 équipes

- *Angers NDC 4*
- *Liré Drain O 2*
- *Beaupréau Chapelle FC 3*
- *St Barthélemy Foot 2*
- *Morannes ES 2*
- *Briollay US*
- *Varennes Villebernier ES*

• Conséquences des Fusions :

*Fusion Chaudron St Quentin – La Salle Aubry Poit devient Aubry Chaudron FC*

Le club d'Aubry Chaudron FC se trouvant avec 2 équipes en D3 :

- *Aubry Chaudron FC 1* reste en D3
- *Aubry Chaudron FC 2* est relégué en D4

- *Mazières en Mauges SP 2* est maintenu en D3 au titre de meilleur 10ème

- *Fusion Auverse Mouliherne et Noyant ASD Noyantais* devient *Noyant Nord Est Anjou*

L'équipe Auverse Mouliherne devient Noyant Nord Est Anjou 1 en D3

**d) Division 4 :**

• Relégations de D3 en D4 : 18 équipes

- *Trélazé Eglantine 2*
- *Longuenée en Anjou FC 2*
- *Ecouflant AS*
- *La Daguinière Bohalle*
- *Les Ponts de Cé AS 2*
- *Trélazé Foyer 3*

- Parçay la Pellerine AS
- Saumur Bayard AS 2
- Angers SCA 2
- Chatelais Nyoiseau 2
- Chateauneuf US
- Ingrandes Le Fresne FC
- ~~Mazières en Mauges SP 2~~
- Tout Maulévrier SP 2
- Chemillé Melay O 3
- St Lézin AS Mauges
- Champtoceaux Castelv
- Le Puy St Bonnet AS 2
- Aubry Chaudron FC 2

- Conséquences des Fusions :

- Fusion Chaudron St Quentin – La Salle Aubry Poit devient Aubry Chaudron FC

Le club d'Aubry Chaudron FC se trouvant avec 2 équipes en D4 :

- Aubry Chaudron FC 2 reste en D4
- Aubry Chaudron FC 3 est relégué en D5

L'équipe de St Germain Val de Moine FC 2 est maintenue en D4 au titre de meilleur 9ème

- Fusion Champtocé USSCA – Ingrandes Le Fresne FC devient Champtocé Ingrandes

L'équipe Ingrandes Le Fresne FC devient Champtocé Ingrandes 2 en D4

L'équipe de Champtocé USSCA 2 devient Champtocé Ingrandes 3 et est reléguée en D5

- Beaupreau Chapelle FC 4 accède à la D4 au titre de meilleur 2ème de D5
- Fusion Auvergne Mouliherne et Noyant ASD Noyantais devient Noyant Nord Est Anjou

L'équipe Noyant ASD Noyantais devient Noyant Nord Est Anjou 2 en D4.

- Accessions de D5 en D4 ; 11 équipes

- Le Puy Vaudelnay ES 2
- Baugé EA Baugeois 3
- Durtal Aiglons 2
- Montilliers 3
- St Melaine sur Aubance ES 3
- Cholet JF 2
- Liré Drain O 3
- Le Fuiet Chaussaire FC 3
- La Romagne Roussay ES 2
- Val d'Erdre Auxence AS 2
- Soulaire Feneu AS

e) **Division 5 :**

- Relégations de D4 en D5 : 22 équipes

- St Florent Boutouch 2
- Longuenée en Anjou FC 3
- La Possosavennière 3
- ~~St Germain Val de Moine FC 2~~
- Le Fief Gesté FC 3
- Chemillé Melay O 4
- Cholet FC
- Cholet SO 4
- Cholet Nuaille ESSPG
- Somloiryzernay ASCP 3
- Martigné ES Layon 2
- Angers Lac de Maine 2
- Thouarcé FC Layon 3
- Poueze St Clement Brain 2
- Champteusse Anj Bac 2
- Angers MAFCA
- Pouancé USA 3
- Le Bourg d'Iré
- Vergonnes Armaillé
- Gennes les rosiers 2
- Mazé US 2
- Andard Brain ES 3

Descentes d'équipes suite à fusion :

- Aubry Chaudron FC 3
- Champtocé Ingrandes 3

## 8. Rappel des procédures de repêchage

La commission liste les équipes pour chaque division afin de permettre aux clubs de confirmer

leur engagement pour la saison 2023-2024.

### **Remplacement des équipes manquantes par division :**

La commission rappelle que toutes les accessions et rétrogradations prévues au tableau publié en début de saison ont été validées.

Lorsqu'une équipe ne peut pas ou ne désire pas participer au championnat à laquelle elle s'est maintenue, la commission procède comme suit au remplacement de celle-ci dans l'ordre :

- Si accord, maintien de l'équipe reléguée la mieux classée à l'issue de la saison dans cette division.
- Si refus, accession supplémentaire de l'équipe la mieux classée dans les groupes des divisions n-1

La commission procède donc alternativement pour chaque équipe manquante d'abord à un maintien, puis une accession supplémentaire, puis un maintien, puis une accession supplémentaire...

## **9. Championnat 2023/2024**

La commission procède à la composition des groupes de championnat en répartissant les équipes dans chaque groupe de la façon suivante :

- Répartition des équipes rétrogradées
- Répartition des accessions
- Répartition des équipes réserves
- Répartition des équipes en fonction du championnat 2022\_2023
- Répartition géographique
- ...

## **10. Courrier(s)**

***La Commission rappelle qu'elle ne répond aux demandes des clubs uniquement transmise par la messagerie officielle.***



**Mail du président du club de OSTV Coron, M. MANCEAU  
Reçu le 16/06/2023**

La commission,  
Prend connaissance du courrier.

La commission a répondu en début de PV.

**Prochaine(s) réunion(s) : Jeudi 6 juillet 2023**

<b>Le Président</b>	<b>Le Secrétaire</b>
Yannick TESSIER	Jacques CHARBONNIER